



Assemblée générale Extraordinaire des «Tiags en Folie» 13 juin 2026

INFO : Les Tiags en folie regroupent cette année 74 adhérents âgés de 32 à 79 ans
(25 osnysois, 49 extérieurs)
42 adhérents présents + 19 adhérents représentés (pouvoirs) = **61 votants**
→ **le Quorum (39) est atteint**

présenté par Christine Radenac (présidente)

- ➔ Les anciens et les nouveaux statuts ont été envoyés à l'ensemble des adhérents en pièce jointe avec la convocation à cette assemblée, le 3 mai 2026 (il y a 1 mois et demi) . Ces derniers ont ainsi pu faire part de leurs remarques en avance de la réunion.

Pourquoi cette assemblée

les statuts de l'association ont été écrits en 2010 lors de la création de l'association, il y a 16 ans puis ont été modifiés en 2019 afin de notifier le changement du siège social.

Et suite à la formation que les membres du bureau ont reçue cette année sur les statuts des associations, et à la lecture de ceux-ci, nous avons remis ces derniers à jour.

Effectivement :

Cette nouvelle version détaille en conformité avec ce qui a été vu lors de la formation, les mêmes informations déjà stipulées dans les statuts précédents.

-Le siège social n'a pas été modifié sinon cela engendrait une modification de Siret auprès de l'Urssaf, par exemple.

-Les modifications qui ont été apportées en complément sont le détail des types de membres, la fonction du CA et du bureau et la période de renouvellement du bureau qui est passée de 2 à 3 ans.

Remarques et/ou Questions des adhérents

Aucune remarque

- ➔ Tous les documents contractuels de l'association tel que les statuts, le règlement intérieur, les compte-rendu d'AG, sont consultables sur notre site internet :
 - <https://www.tiags-en-folie.fr/le-bureau-au-fil-des-annees/>

- ➔ **Validation des statuts de l'association** : voté à l'unanimité

Ci-dessous les différents chapitres des statuts :

Anciens Statuts	Nouveaux Statuts
Article 1 : Constitution et dénomination	TITRE I - Constitution et but de l'association
Article 2 : But (ou objet)	Article 1 - Dénomination et objet de l'association
Article 3 : Siège social	Article 2 - Moyens d'action
Article 4 : Moyens d'action	Article 3 - Composition de l'association (différents types de membres)
Article 5 : Durée de l'association	Article 4 - Conditions d'adhésion et de cotisation
Article 6 : Composition de l'association	Article 5 - Perte de la qualité de membre
Article 7 : Admission et adhésion	TITRE II - Administration et fonctionnement
Article 8 : Perte de la qualité de membre.	Article 6 - Conseil d'administration (rééligible tous les 3 ans)
Article 9 : Responsabilité des membres.	Article 7 - Pouvoirs du conseil d'administration
ARTICLE 10: Décisions collectives des membres	Article 8 - Réunion du conseil d'administration
Article 11 : Assemblée Générale annuelle ordinaire	Article 9 – Défraiement des membres du conseil d'administration
Article 12 : Conseil d'administration	Article 10 - Bureau et Présidence
Article 13 : Pouvoir du Bureau	Article 11 - Pouvoirs du bureau
Article 14 : Rémunération	Article 12 - Personnel de l'association
Article 15 : Décisions extraordinaires	TITRE III - Assemblées générales
Article 16 : Règlement intérieur	Article 13 - Assemblées générales ordinaires
Article 17 : Ressources de l'association	Article 14 - Assemblée générale extraordinaire
Article 18 : Dissolution	TITRE IV - Ressources de l'association
Article 19 : Dématérialisation	Article 15 - Ressources
	TITRE V - Dissolution de l'association
	Article 16 - Dissolution
	TITRE VI - Formalités administratives
	Article 17 - Règlement intérieur
	Article 18 - Formalités administratives

L'assemblée Générale extraordinaire a démarré à 18h35 et s'est terminée à 18h50

La soirée s'est poursuivie par L'assemblée Générale annuelle puis par le repas du club au restaurant du golf d'Ableiges.

Le 13 juin 2026, à Ableiges

Christine Radenac

Présidente



L'équipe

bureau:présidence	bureau:secrétariat (+ adjoint)		bureau:trésorerie	conseil d'administration			président d'honneur
Christine	Jacques	Nathalie	Ariane	Sophie	Céline	Sandrina	Laurent
							